

## Protection solaire

LA RÉUNION



Saint-Denis

Primes économies d'énergie pour la mise en place d'une protection solaire pour les bâtiments (locaux secteurs tertiaire et industriel).

La Prime économies d'énergie est soumise à conditions. Pour en bénéficier, contactez un chargé d'affaires EDF par mail à l'adresse suivante : [sei-reunion-mde-b2b@edf.fr](mailto:sei-reunion-mde-b2b@edf.fr)

### Primes pour les entreprises du secteur tertiaire et industrie et les bailleurs sociaux au 1<sup>er</sup> mai 2025

Catégorie	Tertiaire	Industrie	Bailleurs sociaux
Mise en place d'une protection solaire des ouvrants (marquises, auvents, débords, stores extérieurs à lame orientables) pour les locaux neufs ou existants	70 €/m <sup>2</sup> de baie protégée	Pas de prime	110 €/m <sup>2</sup> de baie protégée
Mise en place d'une protection solaire des façades (bardage ventilé en façade, pare-soleil verticaux, etc.) pour les locaux neufs ou existants	30 €/m <sup>2</sup> de bardage posé	Pas de prime	30 €/m <sup>2</sup> de bardage posé